

Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Vendredi 29 safar 1437 – 11 décembre 2015

158^{ème} année

N° 99

Sommaire

Décrets et Arrêtés

Présidence de la République

Attribution de l'ordre de la République.....	2943
Décret Présidentiel n° 2015-257 du 3 décembre 2015 , portant ratification de l'accord de prêt conclu le 2 octobre 2015, entre la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement relatif au financement du projet des corridors de transport routier.....	2943
Nomination de chefs de service.....	2943

Présidence du Gouvernement

Arrêté du chef du gouvernement du 3 décembre 2015, portant annulation de l'ouverture de l'épreuve d'évaluation pour l'accès à la période présentielle du cycle de formation continue pour la promotion au grade d'ingénieur principal à l'école nationale d'ingénieurs de Tunis	2944
---	------

Ministère de la Défense Nationale

Promotion de militaires à titre exceptionnel	2944
Intégration au grade de médecin major de la santé militaire	2944

Ministère de l'Intérieur

Nomination d'un secrétaire général de commune	2944
Nomination de directeurs	2944
Nomination de sous-directeurs	2945
Nomination de chefs de service.....	2947
Cessation de fonctions d'un chargé de mission	2948

Ministère des Affaires Religieuses	
Nomination de sous-directeurs	2949
Nomination de chefs de service.....	2949
Ministère des Finances	
Nomination d'un inspecteur général	2949
Nomination de sous-directeurs	2949
Nomination de chefs de service.....	2950
Nomination de chefs de centres régionaux de contrôle des impôts.....	2956
Liste de promotion au grade d'inspecteur central des services financiers à la régie nationale des tabacs et des allumettes (ministère des finances) au titre de l'année 2014.....	2956
Liste de promotion au grade de technicien principal à la régie nationale des tabacs et des allumettes (ministère des finances) au titre de l'année 2014	2956
Liste de promotion au grade de technicien à la régie nationale des tabacs et des allumettes (ministère des finances) au titre de l'année 2014.....	2956
Liste de promotion au grade d'adjoint technique à la régie nationale des tabacs et des allumettes (ministère des finances) au titre de l'année 2014.....	2956
Ministère de la Santé	
Nomination de directeurs	2956
Nomination de sous-directeurs	2957
Nomination de chefs de service.....	2957
Nomination de chefs de circonscription sanitaire	2958
Nomination d'un directeur d'établissement hospitalier de la catégorie « B » ...	2958
Arrêté du ministre de la santé et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 7 décembre 2015, portant ouverture d'un concours sur dossiers pour la nomination au grade de professeur hospitalo-universitaire en pharmacie.....	2959
Ministère des Affaires Sociales	
Nomination de sous-directeurs	2959
Nomination de chefs de service.....	2963
Arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2015, portant ouverture d'un cycle de formation continue pour l'accès au grade de travailleur social conseiller à l'institut national du travail et des études sociales.....	2963
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance	
Nomination d'un directeur général.....	2964
Nomination d'un directeur	2964
Nomination d'un sous-directeur	2964
Nomination de chefs de service.....	2964
Ministère de l'Éducation	
Nomination de directeurs	2964
Cessation de fonctions d'un chef de service.....	2965
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	
Décret gouvernemental n° 2015-2119 du 4 décembre 2015 , portant changement de nomination du centre de recherche en informatique, multimédia et traitement numérique des données au technopôle de Sfax.....	2965
Décret gouvernemental n° 2015-2120 du 4 décembre 2015 , portant création d'un établissement des œuvres universitaires.....	2966
Décret gouvernemental n° 2015-2121 du 4 décembre 2015 , portant création d'établissements des œuvres universitaires	2966
Nomination de directeurs	2967
Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 3 décembre 2015, instituant des commissions administratives paritaires à l'office des œuvres universitaires pour le Centre.....	2968
Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 3 décembre 2015, instituant des commissions administratives paritaires à l'office des œuvres universitaires pour le Sud	2969
Ministère de l'Industrie, de l'Énergie et des Mines	
Nomination d'un chargé de mission.....	2971
Nomination d'un chef de cabinet.....	2971

décrets et arrêtés

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Par décret Présidentiel n° 2015-255 du 3 décembre 2015.

La catégorie de chevalier de l'ordre de la République (quatrième classe) est attribuée, à compter du 25 novembre 2015, aux martyrs du corps des agents de la sécurité du chef de l'Etat et des personnalités officielles :

- lieutenant Jamel Houcine Ben Abdeljelil,
- lieutenant Mohamed Attia Hajri,
- sous-lieutenant Mohamed Hédi Ali Tahri,
- brigadier chef Maher Ali Kabsi,
- adjudant chef Mohamed Salah Hédi Zouaoui,
- adjudant chef Tarek Hédi Bousenna,
- adjudant chef Néjib Mohamed Saadouni,
- adjudant Atef Abdelaziz Hamrouni,
- sergent chef Mohamed Ali Béchir Zaoui,
- sergent chef Chokri Mehrezi Ben Amara,
- sergent Amor Ahmed Khayati,
- sergent Amor Brahim Amri.

Par décret Présidentiel n° 2015-256 du 3 décembre 2015.

La catégorie de chevalier de l'ordre de la République (quatrième classe) est attribuée à Monsieur Armand Maurice Mouchi Taieb.

Décret Présidentiel n° 2015-257 du 3 décembre 2015, portant ratification de l'accord de prêt conclu le 2 octobre 2015, entre la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement relatif au financement du projet des corridors de transport routier.

Le Président de la République,

Vu la constitution et notamment ses articles 67 et 77,

Vu la loi n° 2015-48 du 23 novembre 2015, portant approbation de l'accord de prêt conclu le 2 octobre 2015, entre la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement relatif au financement du projet des corridors de transport routier,

Vu l'accord de prêt conclu le 2 octobre 2015, entre la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement relatif au financement du projet des corridors de transport routier.

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit :

Article premier - Est ratifié l'accord de prêt, conclu à Tunis le 2 octobre 2015, entre la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement relatif à l'octroi d'un prêt d'un montant de cent soixante-dix-huit millions sept cent mille Euros (178.700.000 €) pour le financement du projet des corridors de transport routier.

Art. 2 - Le ministre du développement, de l'investissement et de la coopération internationale est chargé de l'exécution du présent décret Présidentiel qui sera publié au Journal Officiel la République Tunisienne.

Tunis, le 3 décembre 2015.

Le Président de la République

Mohamed Béji Caïd Essebsi

Par arrêté du ministre directeur du cabinet Présidentiel du 9 décembre 2015.

Monsieur Nabil Mrad, psychologue, est chargé des fonctions de chef de service d'administration centrale à la Présidence de la République, à compter du 1^{er} septembre 2015.

Par arrêté du ministre directeur du cabinet Présidentiel du 9 décembre 2015.

Monsieur Hassen Chahdoura, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de service d'administration centrale à la Présidence de la République, à compter du 1^{er} septembre 2015.

Par arrêté du ministre directeur du cabinet Présidentiel du 9 décembre 2015.

Mademoiselle Faten Bahri, secrétaire des affaires étrangères, est chargée des fonctions de chef de service d'administration centrale à la Présidence de la République, à compter du 1^{er} septembre 2015.

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

Arrêté du chef du gouvernement du 3 décembre 2015, portant annulation de l'ouverture de l'épreuve d'évaluation pour l'accès à la période présentielle du cycle de formation continue pour la promotion au grade d'ingénieur principal à l'école nationale d'ingénieurs de Tunis.

Le chef du gouvernement,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-49 du 24 janvier 1975, fixant l'organisation de la scolarité à l'école nationale d'ingénieurs de Tunis,

Vu le décret n° 89-1939 du 14 décembre 1989, portant organisation des universités et des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2007-2881 du 12 novembre 2007,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps commun des ingénieurs des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2014-2285 du 30 juin 2014,

Vu le décret n° 2001-1749 du 1^{er} août 2001, portant organisation de la formation continue pour la promotion au grade d'ingénieur principal,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 18 décembre 2003, fixant les modalités d'organisation du cycle de formation continue pour la promotion au grade d'ingénieur principal, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu l'arrêté du chef du gouvernement du 13 juillet 2015, portant ouverture de l'épreuve d'évaluation pour l'accès à la période présentielle du cycle de formation continue pour la promotion au grade d'ingénieur principal, tel que modifié par l'arrêté du 7 août 2015,

Vu l'avis du directeur de l'école nationale d'ingénieurs de Tunis.

Arrête :

Article premier - Est annulée l'ouverture de l'épreuve écrite d'évaluation pour l'accès à la période présentielle du cycle de formation continue pour la promotion au grade d'ingénieur principal prévue par l'arrêté du 13 juillet 2015 susvisé, et ce, en ce qui concerne l'école nationale d'ingénieurs de Tunis.

Art. 2 - Le directeur de l'école nationale d'ingénieurs de Tunis est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 3 décembre 2015.

Le Chef du Gouvernement

Habib Essid

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Par décret Présidentiel n° 2015-253 du 3 décembre 2015.

Le soldat de 1^{ère} classe Hassan Chagtmi, ayant la matricule n° 2009/20314, est promu à titre exceptionnel au grade de caporal chef, et ce, à compter du 1^{er} novembre 2015.

Par décret Présidentiel n° 2015-254 du 3 décembre 2015.

Le soldat engagé Frej Dhouibi, ayant la matricule n° 2011/36250, est promu à titre exceptionnel au grade de soldat de 1^{ère} classe, et ce, à compter du 1^{er} novembre 2015.

Par décret gouvernemental n° 2015-1933 du 27 novembre 2015.

Les officiers médecins dont les noms suivent, sont intégrés au grade de médecin major de la santé militaire :

A compter du 1^{er} janvier 2015 :

- Le lieutenant-colonel médecin Ridha Ben Mbarek.

A compter du 1^{er} octobre 2015 :

- le lieutenant-colonel médecin Mohamed Jarrar,

- le lieutenant-colonel médecin Tarek El Arfaoui,

- le lieutenant-colonel médecin Salem Balboul,

- le lieutenant-colonel médecin Mondher Rouis.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Par décret gouvernemental n° 2015-1934 du 3 décembre 2015.

Monsieur Tarek Hajaji, administrateur, est chargé des fonctions de secrétaire général de deuxième classe à la commune de Zarat.

Par décret gouvernemental n° 2015-1935 du 3 décembre 2015.

Monsieur Mohamed Aissaoui, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de cellule de contrôle de gestion au gouvernorat de Ben Arous, avec rang et prérogatives de directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret gouvernemental n° 2015-1936 du 3 décembre 2015.

Monsieur Kamel Abid, administrateur, est chargé des fonctions de directeur de développement économique à la commune de Sfax.

Par décret gouvernemental n° 2015-1937 du 3 décembre 2015.

Monsieur Dakhli Belghith, travailleur social en chef, est chargé des fonctions de chef de division de l'action économique et de l'investissement au gouvernorat de Médenine, avec rang et prérogatives de directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret gouvernemental n° 2015-1938 du 3 décembre 2015.

Monsieur Karem Malouch, ingénieur général, est chargé des fonctions de chef de division du conseil régional au gouvernorat de Ben Arous, avec rang et prérogatives de directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret gouvernemental n° 2015-1939 du 3 décembre 2015.

Monsieur Abd Elatif Werzeli, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de directeur des affaires administratives générale à la commune de Carthage.

Par décret gouvernemental n° 2015-1940 du 3 décembre 2015.

Monsieur Hamadi Abdallah, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur des travaux à la commune de Kairouan.

Par décret gouvernemental n° 2015-1941 du 3 décembre 2015.

Monsieur Iadh Abbes, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur technique à la commune de Carthage.

Par décret gouvernemental n° 2015-1942 du 3 décembre 2015.

Monsieur Mohamed Moncef Barhoumi, ingénieur général, est chargé des fonctions de directeur de l'éclairage public à la direction générale des voiries, des espaces verts et des parcs à la commune de Tunis.

Par décret gouvernemental n° 2015-1943 du 3 décembre 2015.

Monsieur Sofiene Chaouech, administrateur, est chargé des fonctions de chef de division des affaires administratives générales au gouvernorat de Gafsa, avec rang et prérogatives de directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret gouvernemental n° 2015-1944 du 3 décembre 2015.

Monsieur Ahmed Guidara, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de directeur des affaires financières à la commune de Sfax.

Par décret gouvernemental n° 2015-1945 du 3 décembre 2015.

Monsieur Ghazi Hafsa, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de cellule de contrôle de gestion au gouvernorat de Monastir, avec rang et prérogatives de directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret gouvernemental n° 2015-1946 du 3 décembre 2015.

Madame Samira Laamouri née Mili, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de chef de bureau des relations avec le citoyen au gouvernorat de Kairouan, avec rang et prérogatives de directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret gouvernemental n° 2015-1947 du 3 décembre 2015.

Madame Olfa Mabrouk épouse Khayati, ingénieur général, est chargée des fonctions de chef de division des affaires administratives générales au gouvernorat de Ben Arous, avec rang et prérogatives de sous-directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret gouvernemental n° 2015-1948 du 3 décembre 2015.

Mademoiselle Sarra Azak, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de sous-directeur de suivi de financement et de gestion de créance à la direction des affaires financières, à la direction générale des services communs à la commune de Tunis.

Par décret gouvernemental n° 2015-1949 du 3 décembre 2015.

Madame Amel Mannai épouse Abed, architecte en chef, est chargée des fonctions de sous-directeur technique à la commune de Dar Chaabene El Fehri.

Par décret gouvernemental n° 2015-1950 du 3 décembre 2015.

Monsieur Najem Melki, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur technique à la commune de Oued Ellil.

Par décret gouvernemental n° 2015-1951 du 3 décembre 2015.

Mademoiselle Siham Maatar, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de sous-directeur des marchés et des conventions à la direction des affaires financières, à la direction générale des services communs à la commune de Tunis.

Par décret gouvernemental n° 2015-1952 du 3 décembre 2015.

Madame Sonia Mezhar, administrateur, est chargée des fonctions de chef de division de l'information et des conférences au gouvernorat de Médenine, avec rang et prérogatives de sous-directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret gouvernemental n° 2015-1953 du 3 décembre 2015.

Monsieur Chiheb Babchia, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de division des affaires communales au gouvernorat de Ben Arous, avec rang et prérogatives de sous-directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret gouvernemental n° 2015-1954 du 3 décembre 2015.

Monsieur Anouer Bouzidi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires administratives à la commune de Radès.

Par décret gouvernemental n° 2015-1955 du 3 décembre 2015.

Madame Monia Nawaji, gestionnaire conseiller de documents et d'archives, est chargée des fonctions de sous-directeur des affaires administratives à la commune de Carthage.

Par décret gouvernemental n° 2015-1956 du 3 décembre 2015.

Monsieur Elhabib Hamdi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de sous-directeur des ressources communales à la commune de Kairouan.

Par décret gouvernemental n° 2015-1957 du 3 décembre 2015.

Madame Naima Chaouich épouse Mrabet, administrateur, est chargée des fonctions de sous-directeur des affaires administratives à la commune de Moknine.

Par décret gouvernemental n° 2015-1958 du 3 décembre 2015.

Monsieur Khaled Ben Yedder, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de sous-directeur des marchés et des affaires économiques à la direction des ressources et des affaires économiques, à la direction générale des services communs à la commune de Tunis.

Par décret gouvernemental n° 2015-1959 du 3 décembre 2015.

Monsieur Farid Fradj Ben Amor, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de sous-directeur des travaux à la commune de Hammam Sousse.

Par décret gouvernemental n° 2015-1960 du 3 décembre 2015.

Madame Zohra Ellaw, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de sous-directeur des domaines communales et des affaires juridiques à la commune de Moknine.

Par décret gouvernemental n° 2015-1961 du 3 décembre 2015.

Monsieur Mongi Bou Abid, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur des travaux à la commune de Tataouine.

Par décret gouvernemental n° 2015-1962 du 3 décembre 2015.

Monsieur Nouri Abassi, architecte principal, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'aménagement et des autorisations urbaines à la commune d'El Kef.

Par décret gouvernemental n° 2015-1963 du 3 décembre 2015.

Monsieur Mourad Mansouri, administrateur, est chargé des fonctions de sous-directeur de propreté et de l'environnement à la commune d'El Kef.

Par décret gouvernemental n° 2015-1964 du 3 décembre 2015.

Monsieur Monji Lahdheb, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de sous-directeur des taxes sur l'immobilier et les institutions à la direction des ressources et des affaires économiques, à la direction générale des services communs à la commune de Tunis.

Par décret gouvernemental n° 2015-1965 du 3 décembre 2015.

Monsieur Monji Ayadi, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'atelier et des engins à la commune de Sfax.

Par décret gouvernemental n° 2015-1966 du 3 décembre 2015.

Madame Salha Khazri, administrateur, est chargée des fonctions de sous-directeur de travail social et culturel à la commune de Bardo.

Par décret gouvernemental n° 2015-1967 du 3 décembre 2015.

Monsieur Kamel Hadfi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de sous-directeur des ressources humaines et de formation à la direction des ressources humaines, des affaires administratives et du matériel, à la direction générale des services communs à la commune de Tunis.

Par décret gouvernemental n° 2015-1968 du 3 décembre 2015.

Monsieur Hachmi Chabaan, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de sous-directeur de domaine communale et des affaires juridiques à la commune de Teboulba.

Par décret gouvernemental n° 2015-1969 du 3 décembre 2015.

Monsieur Ahmed Hlaili, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'organisation et de l'informatique à la commune de Nabeul.

Par décret gouvernemental n° 2015-1970 du 3 décembre 2015.

Monsieur Atef Aloulou, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de sous-directeur des ressources humaines à la commune de Sfax.

Par décret gouvernemental n° 2015-1971 du 3 décembre 2015.

Monsieur Chokri Amri, administrateur, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires administratives à la commune de Gabès.

Par décret gouvernemental n° 2015-1972 du 3 décembre 2015.

Monsieur Mohamed Etaïb, administrateur, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires économiques et des marchés à la commune de Moknine.

Par décret gouvernemental n° 2015-1973 du 3 décembre 2015.

Monsieur Adel Chorfi, administrateur, est chargé des fonctions de chef de division de l'information et des conférences au gouvernorat de Zaghouan, avec rang et prérogatives de sous-directeur et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret gouvernemental n° 2015-1974 du 3 décembre 2015.

Monsieur Radhouane Chaaben, administrateur, est chargé des fonctions de sous-directeur de gestion des ressources humaines et des affaires administratives à la commune d'El-Ain.

Par décret gouvernemental n° 2015-1975 du 3 décembre 2015.

Madame Rim Ben Hssan épouse Ayari, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de sous-directeur des domaines communales et d'exploitation de la voie publique à la direction des ressources et des affaires économiques, à la direction générale des services communs à la commune de Tunis.

Par décret gouvernemental n° 2015-1976 du 3 décembre 2015.

Monsieur Ridah Elbakkouch, technicien en chef, est chargé des fonctions de chef de service de nouveaux travaux des bâtiments à la commune de l'Ariana.

Par décret gouvernemental n° 2015-1977 du 3 décembre 2015.

Monsieur Atef Ghabchouk, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de subdivision des programmes et de la coordination avec les structures à la division des comités de quartiers au gouvernorat Manouba, avec rang et prérogatives de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret gouvernemental n° 2015-1978 du 3 décembre 2015.

Monsieur Samir Raies, administrateur, est chargé des fonctions de chef de subdivision de l'information à la division de l'information et des conférences au gouvernorat de Sousse, avec rang et prérogatives de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret gouvernemental n° 2015-1979 du 3 décembre 2015.

Madame Haifa Ben Salem, administrateur, est chargée des fonctions de chef de subdivision des activités économiques à la division de l'action économique et de l'investissement au gouvernorat de Sousse, avec rang et prérogatives de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret gouvernemental n° 2015-1980 du 3 décembre 2015.

Madame Henda Yaakoubi, gestionnaire de documents et d'archives, est chargée des fonctions de chef de subdivision des affaires culturelles, éducationnelles et de la jeunesse à la division des affaires sociales au gouvernorat de Jendouba, avec rang et prérogatives de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret gouvernemental n° 2015-1981 du 3 décembre 2015.

Monsieur Mohamed Ben H'mida, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de chef de subdivision de l'information à la division de l'information et des conférences au gouvernorat de Médenine, avec rang et prérogatives de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret gouvernemental n° 2015-1982 du 3 décembre 2015.

Madame Rim Makni, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de chef de subdivision de tutelle et de la coopération à la division des affaires communales au gouvernorat de l'Ariana, avec rang et prérogatives de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret gouvernemental n° 2015-1983 du 3 décembre 2015.

Monsieur Latif Ben Dermech, architecte principal, est chargé des fonctions de chef de service des autorisations urbaines à la commune de Djerba Midoun.

Par décret gouvernemental n° 2015-1984 du 3 décembre 2015.

Monsieur Mounir Jlassi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de service de l'analyse de la gestion financière, à la direction générale des collectivités publiques locales au ministère de l'intérieur.

Par décret gouvernemental n° 2015-1985 du 3 décembre 2015.

Monsieur Elhabib Ali Elgargouri, technicien principal, est chargé des fonctions de chef du service d'assainissement à la commune de Sfax.

Par décret gouvernemental n° 2015-1986 du 3 décembre 2015.

Madame Sourour Bouhajeb, administrateur, est chargée des fonctions de chef de subdivision des conférences et des séminaires à la division de l'information et des conférences au gouvernorat de l'Ariana, avec rang et prérogatives de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret gouvernemental n° 2015-1987 du 3 décembre 2015.

Madame Ikram Amamou épouse Klaoui, administrateur, est chargée des fonctions du chef de service des finances et des marchés à la commune de Sahlin Moatamar.

Par décret gouvernemental n° 2015-1988 du 3 décembre 2015.

Madame Henda Jigham épouse Meskin, administrateur, est chargée des fonctions du chef de service action sociale et culturelle et sportif à la commune de Hammam Sousse.

Par décret gouvernemental n° 2015-1989 du 3 décembre 2015.

Monsieur Sami Benhenia, administrateur, est chargé des fonctions de chef de subdivision des affaires culturelles, éducationnelles et de la jeunesse à la division des affaires sociales au gouvernorat de Monastir, avec rang et prérogatives de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret gouvernemental n° 2015-1990 du 3 décembre 2015.

Monsieur Kamel Bassou, administrateur, est chargé des fonctions de chef de subdivision des partis, organisations et associations à la division des affaires politiques au gouvernorat de Sousse, avec rang et prérogatives de chef de service et bénéficie des indemnités et avantages accordés à ce dernier.

Par décret gouvernemental n° 2015-1991 du 4 décembre 2015.

Est mis fin à la nomination de Monsieur Mohamed Ali Aroui, en qualité de chargé de mission au cabinet du ministre de l'intérieur, à compter du 1^{er} août 2015.

MINISTÈRE DES AFFAIRES RELIGIEUSES

Par décret gouvernemental n° 2015-1992 du 7 décembre 2015.

Monsieur Fethi Hadj Ibrahim, prédicateur principal hors classe, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires religieuses à la direction régionale des affaires religieuses de Sfax, au ministère des affaires religieuses.

Par décret gouvernemental n° 2015-1993 du 7 décembre 2015.

Monsieur Mohsen Ezzerli, prédicateur principal hors classe, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires religieuses à la direction régionale des affaires religieuses de Bizerte, au ministère des affaires religieuses.

Par décret gouvernemental n° 2015-1994 du 7 décembre 2015.

Monsieur Mohamed Belfath Abid, prédicateur principal hors classe, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires religieuses à la direction régionale des affaires religieuses de Mahdia, au ministère des affaires religieuses.

Par décret gouvernemental n° 2015-1995 du 7 décembre 2015.

Monsieur Mohamed El Abiadh, prédicateur principal, est chargé des fonctions de chef de service de sauvegarde du saint Coran, de la formation et des études, à la direction régionale des affaires religieuses de Gabès, au ministère des affaires religieuses.

Par décret gouvernemental n° 2015-1996 du 7 décembre 2015.

Monsieur Mohamed Kamel Houass, prédicateur, est chargé des fonctions de chef de service de culte et de la sensibilisation islamique, à la direction régionale des affaires religieuses de Kairouan, au ministère des affaires religieuses.

MINISTÈRE DES FINANCES

Par décret gouvernemental n° 2015-1997 du 4 décembre 2015.

Madame Hédia Haddad épouse Farhat est nommée dans le grade d'inspecteur général des services financiers au corps des personnels du ministère des finances, à la régie nationale des tabacs et des allumettes (ministère des finances).

Par décret gouvernemental n° 2015-1998 du 7 décembre 2015.

Monsieur Fadhel Oueslati, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions d'un mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi des activités des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-1999 du 7 décembre 2015.

Madame Asma Maazaoui épouse Sghayer, inspecteur central des services financiers, est chargée des fonctions de sous-directeur du suivi d'exécution du budget du ministère des finances à la direction de la préparation et règlement et suivi d'exécution de budget du département à la direction générale des affaires financières, des équipements et du matériel au ministère des finances.

Par décret gouvernemental n° 2015-2000 du 7 décembre 2015.

Monsieur Walid Loussaief, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de sous-directeur de la taxe sur la valeur ajoutée à la direction des études en matière de fiscalité des transactions, à l'unité des études fiscales à la direction générale des études et de la législation fiscales au ministère des finances.

Par décret gouvernemental n° 2015-2001 du 7 décembre 2015.

Madame Hanen Marzouk épouse Kmar, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de sous-directeur des conventions de non double imposition à la direction des conventions fiscales à l'unité de la législation fiscale, à la direction générale des études et de la législation fiscales au ministère des finances.

Par décret gouvernemental n° 2015-2002 du 7 décembre 2015.

Monsieur Brahim Chehaiebi, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2003 du 7 décembre 2015.

Monsieur Abdessattar Chaalali, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2004 du 7 décembre 2015.

Madame Hana El Ouni, inspecteur central des services financiers, est chargée des fonctions de mandataire de troisième classe pour diriger le bureau des recouvrements et de la collecte des données à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressée bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2005 du 7 décembre 2015.

Monsieur Youssef Mhelhli, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2006 du 7 décembre 2015.

Madame Ahlem Maalaoui, inspecteur central des services financiers, est chargée des fonctions de rapporteur de troisième classe dans un groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts, au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressée bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2007 du 7 décembre 2015.

Monsieur Majdi Nouira, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe pour diriger le bureau de l'accueil et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2008 du 7 décembre 2015.

Monsieur Jamil Krifa, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe dans un groupe de travail chargé du suivi de l'activité des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2009 du 7 décembre 2015.

Monsieur Kamel Jendli, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de chef de bureau de contrôle des impôts de deuxième catégorie à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 17 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2010 du 7 décembre 2015.

Monsieur Arafat Lachtar, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de chef de service à la sous-direction de la fiscalité des particuliers à la direction des impôts directs à l'unité de la législation fiscale, à la direction générale des études et de la législation fiscales au ministère des finances.

Par décret gouvernemental n° 2015-2011 du 7 décembre 2015.

Monsieur Abderrazek Chaabani, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de chef de bureau de contrôle des impôts de troisième catégorie à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 17 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2012 du 7 décembre 2015.

Madame Rim Tarfaoui épouse Jedidi, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de chef de service à l'unité de gestion par objectif pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat au ministère des finances.

Par décret gouvernemental n° 2015-2013 du 7 décembre 2015.

Monsieur Radhouen Hfayedh, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de bureau de la préparation et du suivi des programmes de scolarité et de formation à la cellule de la formation initiale et des études, à l'unité de la formation initiale et des études à l'école nationale des finances au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 13 du décret n° 2006-1358 du 15 mai 2006, l'intéressé bénéficie du rang et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2014 du 7 décembre 2015.

Monsieur Boubaker Ben Elmekki, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe dans un groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 13 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2015 du 7 décembre 2015.

Monsieur Rafik Troudi, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de rapporteur de troisième classe dans un groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2016 du 7 décembre 2015.

Monsieur Mohamed Mahdi Chouchene, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de chef de service de suivi des tirages des emprunts extérieurs à la sous-direction des ressources d'emprunt à la direction du suivi des emprunts et des émissions, à la direction générale de la gestion de la dette et de la coopération financière au ministère des finances.

Par décret gouvernemental n° 2015-2017 du 7 décembre 2015.

Monsieur Anis El Manaa, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de chef de service à la sous-direction de la fiscalité des entreprises à la direction des impôts directs à l'unité de la législation fiscale, à la direction générale des études et de la législation fiscales au ministère des finances.

Par décret gouvernemental n° 2015-2018 du 7 décembre 2015.

Monsieur Makrem Mustapha, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe dans un groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2019 du 7 décembre 2015.

Monsieur Samir Hsini, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de chef de bureau de contrôle des impôts de troisième catégorie à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 17 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2020 du 7 décembre 2015.

Mademoiselle Amina Saadaoui, ingénieur principal, est chargée des fonctions de chef de service à la sous-direction du suivi de l'exploitation des données à la direction du système d'information à l'unité des applications informatiques et du système d'information, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

Par décret gouvernemental n° 2015-2021 du 7 décembre 2015.

Monsieur Raouf Bouhouch, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe pour diriger le bureau des affaires administratives et financières à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2022 du 7 décembre 2015.

Monsieur Hamed Jarray, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe dans un groupe de travail chargé du suivi de l'activité des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2023 du 7 décembre 2015.

Monsieur Mounir Methnani, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2024 du 7 décembre 2015.

Monsieur Mohamed Ben Salah, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe pour diriger le bureau des recouvrements et de la collecte des données à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2025 du 7 décembre 2015.

Madame Samia Turki, inspecteur des services financiers, est chargée des fonctions de mandataire de troisième classe dans un groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressée bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2026 du 7 décembre 2015.

Monsieur Mohamed Khedher, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2027 du 7 décembre 2015.

Monsieur Abdelmajid Fourati, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de vérificateur de troisième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2028 du 7 décembre 2015.

Madame Samira Hajlaoui, inspecteur central des services financiers, est chargée des fonctions de rapporteur de troisième classe à la cellule de la gestion du contentieux fiscal au stade de la cassation à l'unité du contentieux fiscal et de la conciliation juridictionnelle, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions du deuxième paragraphe de l'article 19 nouveau du décret n° 91-556 du 23 avril 1991, l'intéressée bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2029 du 7 décembre 2015.

Madame Wafa Sellami, inspecteur des services financiers, est chargée des fonctions de rapporteur de troisième classe à la cellule de la gestion du contentieux fiscal au stade de la cassation à l'unité du contentieux fiscal et de la conciliation juridictionnelle, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions du deuxième paragraphe de l'article 19 nouveau du décret n° 91-556 du 23 avril 1991, l'intéressée bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2030 du 3 décembre 2015.

Monsieur Mohamed Lahbib Ben Ataya, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire chargé de section de comptabilité pour le contrôle des comptabilités mensuelles et des comptes de gestion à la division de comptabilité pour le contrôle des comptabilités à la direction de comptabilité pour la gestion financière de l'Etat à la trésorerie régionale de Médenine, au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2013-1219 du 22 janvier 2013, l'intéressé bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2031 du 3 décembre 2015.

Mademoiselle Najla Nasri, inspecteur des services financiers, est chargée des fonctions d'inspecteur vérificateur à la cellule de vérification à la division de comptabilité pour l'inspection à la direction de comptabilité pour l'inspection, l'organisation et la coordination à la trésorerie régionale des finances de Gafsa au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 31 du décret n° 2013-1219 du 22 janvier 2013, l'intéressée bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2032 du 3 décembre 2015.

Monsieur Lotfi Ben Hssen, gestionnaire conseiller de documents et d'archives, est chargé des fonctions de mandataire chargé de section de comptabilité pour l'archive à la division de comptabilité pour les services communs, l'informatique et l'archive à la direction de comptabilité pour l'inspection, l'organisation et la coordination à la trésorerie régionale de Mahdia au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2013-1219 du 22 janvier 2013, l'intéressé bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2033 du 3 décembre 2015.

Monsieur Mohamed Boussioud, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire chargé de section de comptabilité pour les enquêtes administratives à la division de comptabilité pour l'inspection à la direction de comptabilité pour l'inspection, l'organisation et la coordination à la trésorerie régionale des finances de Mahdia au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2013-1219 du 22 janvier 2013, l'intéressé bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2034 du 3 décembre 2015.

Monsieur Adel Nasri, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de receveur des finances catégorie « B » au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 3 du décret n° 2013-1219 du 22 janvier 2013, l'intéressé bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2035 du 3 décembre 2015.

Mademoiselle Najoua Mattoussi, inspecteur en chef des services financiers, est chargée des fonctions de mandataire chargé de section de comptabilité pour le suivi des constatations et des admissions en non valeur avec la coordination des services fiscaux et des tribunaux et toutes autres structures concernées, à la division de comptabilité pour le recouvrement des créances publiques constatées à la recette des finances El Menzah de l'Ariana au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2013-1219 du 22 janvier 2013, l'intéressée bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2036 du 3 décembre 2015.

Madame Ines Temimi, inspecteur des services financiers, est chargée des fonctions de mandataire chargé de section de comptabilité pour le contrôle des comptes mensuels et du compte financier à la division de comptabilité pour la gestion financière des collectivités locales à la direction de comptabilité pour la gestion financière des collectivités locales et des établissements publics, à la trésorerie régionale de Kairouan au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2013-1219 du 22 janvier 2013, l'intéressée bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2037 du 3 décembre 2015.

Monsieur Imed Jaber, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire chargé de section de comptabilité pour les régies de recettes et les régies d'avances à la division de comptabilité pour le contrôle des comptabilités à la direction de comptabilité pour la gestion financière de l'Etat, à la trésorerie régionale des finances de Monastir au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2013-1219 du 22 janvier 2013, l'intéressé bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2038 du 3 décembre 2015.

Madame Sihem Blel, inspecteur central des services financiers, est chargée des fonctions de receveur des finances catégorie « B » au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 3 du décret n° 2013-1219 du 22 janvier 2013, l'intéressée bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2039 du 3 décembre 2015.

Mademoiselle Karima Halwes, inspecteur des services financiers, est chargée des fonctions de mandataire chargé de section de comptabilité pour le contrôle des comptes mensuels et du compte financier à la division de comptabilité pour la gestion financière des établissements publics, à la direction de comptabilité pour la gestion financière des collectivités locales et des établissements publics à la trésorerie régionale de Mahdia au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2013-1219 du 22 janvier 2013, l'intéressée bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2040 du 3 décembre 2015.

Monsieur Ridha Mariem, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire chargé de section de comptabilité pour le contentieux du recouvrement à la division de comptabilité pour le recouvrement des créances publiques à la direction de comptabilité pour la gestion financière de l'Etat, à la trésorerie régionale de Mahdia au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2013-1219 du 22 janvier 2013, l'intéressé bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2041 du 3 décembre 2015.

Mademoiselle Samira Ben Amor, inspecteur des services financiers, est chargée des fonctions de mandataire chargé de section de comptabilité pour la centralisation des comptes à la division de comptabilité pour la centralisation des comptes et la gestion des dépôts et des consignations à la direction de comptabilité pour la gestion financière de l'Etat, à la trésorerie régionale de Mahdia au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2013-1219 du 22 janvier 2013, l'intéressée bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2042 du 7 décembre 2015.

Monsieur Oussama Hchaichi, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de chef de service à la sous-direction de la coordination à la direction de la coordination et du suivi à l'unité de la programmation, de la coordination et de la conciliation administrative à la direction générale des impôts au ministère des finances.

Par décret gouvernemental n° 2015-2043 du 7 décembre 2015.

Madame Leila Salhi, inspecteur central des services financiers, est chargée des fonctions de chef de service à la sous-direction de l'encadrement des opérations du contrôle fiscal à la direction de l'encadrement et de la conciliation administrative à l'unité de la programmation, de la coordination et de la conciliation administrative à la direction générale des impôts au ministère des finances.

Par décret gouvernemental n° 2015-2044 du 7 décembre 2015.

Mademoiselle Lobna Rejeb, inspecteur des services financiers, est chargée des fonctions de chef de service à la sous-direction de la programmation à la direction de la programmation et de l'évaluation des résultats à l'unité de la programmation, de la coordination et de la conciliation administrative, à la direction générale des impôts au ministère des finances.

Par décret gouvernemental n° 2015-2045 du 7 décembre 2015.

Monsieur Kamel Chabir, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de mandataire de troisième classe dans un groupe de travail chargé du suivi de l'activité des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 12 du décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie d'indemnités et des avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2046 du 7 décembre 2015.

Mademoiselle Fadhila Hamdi, inspecteur central des services financiers, est chargée des fonctions de chef de service du suivi des attributions déconcentrées à la sous-direction de suivi des attributions déconcentrées à la direction de l'organisation régionale, au bureau central de l'organisation des méthodes de l'informatique et de la coordination régionale au ministère des finances.

Par décret gouvernemental n° 2015-2047 du 7 décembre 2015.

Mademoiselle Hanen Hagui, inspecteur central des services financiers, est chargée des fonctions de chef de service du suivi des grands projets de l'Etat, à la sous-direction du suivi de l'intervention économique et financière de l'Etat, à la direction des études et du suivi à la cellule de la conjoncture économique des études et du suivi des réformes financiers au ministère des finances.

Par décret gouvernemental n° 2015-2048 du 7 décembre 2015.

Monsieur Salaheddine Fadhlouï, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de chef de service administratif et financier à la cellule de la gestion administrative et financière au comité général de l'administration du budget de l'Etat au ministère des finances.

Par décret gouvernemental n° 2015-2049 du 7 décembre 2015.

Monsieur Mehdi Hamzaoui, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de chef de service d'administration centrale à la sous-direction de la programmation à la direction de la programmation et de l'évaluation des résultats à l'unité de la programmation, de la coordination et de la conciliation administrative à la direction générale des impôts au ministère des finances.

Par décret gouvernemental n° 2015-2050 du 7 décembre 2015.

Monsieur Afif Jelidi, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de chef de service à la sous-direction des recoupements et de la collecte des données à la direction des recoupements et de la collecte des données à l'unité de la programmation, de la coordination et de la conciliation administrative à la direction générale des impôts au ministère des finances.

Par arrêté du ministre des finances du 3 décembre 2015.

Le chef de centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, est nommé conformément aux indications ci-après :

Nom et prénom	Références de nomination	Centre de désignation
Maher Jenhani	Décret gouvernemental n° 2015-125 du 7 mai 2015	Centre régional de contrôle des impôts de l'Ariana

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de nomination de l'intéressé à la fonction de chef de centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances conformément au décret gouvernemental de nomination.

Par arrêté du ministre des finances du 3 décembre 2015.

Les deux chefs de centres régionaux de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, sont affectés conformément aux indications ci-après :

Nom et prénom	Références de nomination	Centre d'affectation
Slim Ouafi	Décret n° 2011-3413 du 29 octobre 2011	Centre régional de contrôle des impôts du Kef
Nejib Rezgani	Décret n° 2011-3415 du 29 octobre 2011	Centre régional de contrôle des impôts de Siliana

Le présent arrêté prend effet à compter du 21 septembre 2015.

Liste des agents à promouvoir au grade d'inspecteur central des services financiers à la régie nationale des tabacs et des allumettes (ministère des finances) au titre de l'année 2014

- Houda Farhat.

Liste des agents à promouvoir au grade de technicien principal à la régie nationale des tabacs et des allumettes (ministère des finances) au titre de l'année 2014

- Kamel Barhoumi.

Liste des agents à promouvoir au grade de technicien à la régie nationale des tabacs et des allumettes (ministère des finances) au titre de l'année 2014

- Amel Djelassi épouse Ben Aouali,
- Mohamed Ridha Naffati,
- Mohamed Nejib Amdouni,
- Fethi Boukhris,
- Mohamed Hatem Tounsi,
- Habib Ben Hammouda,
- Mohamed Lassaad Bel Hadj Slimene,
- Taher Selmi,
- Hassine Boukari,
- Taher Saïdani.

Liste des agents à promouvoir au grade d'adjoint technique à la régie nationale des tabacs et des allumettes (ministère des finances) au titre de l'année 2014

- Abdelkerim K'rimi.

MINISTERE DE LA SANTE

Par décret gouvernemental n° 2015-2051 du 7 décembre 2015.

Madame Afifa Ben Turkia épouse Laouati, administrateur en chef, est chargée des fonctions de directeur des ressources humaines à l'hôpital « Abderrahmane Mami » de pneumo-physiologie de l'Ariana.

Par décret gouvernemental n° 2015-2052 du 7 décembre 2015.

Le docteur Mabrouk Manita, médecin major de la santé publique, est chargé des fonctions de directeur de la promotion des prestations sanitaires à la direction régionale de la santé de Tunis.

Par décret gouvernemental n° 2015-2053 du 7 décembre 2015.

Monsieur Mohamed Rafaâ Dabbeche, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de directeur des ressources humaines à l'hôpital « Charles Nicolle » de Tunis.

Par décret gouvernemental n° 2015-2054 du 7 décembre 2015.

Madame Awatef Ben Hnia épouse Allala, administrateur conseiller de la santé publique, est chargée des fonctions de sous-directeur du personnel à la direction des ressources humaines à l'hôpital « Charles Nicolle » de Tunis.

Par décret gouvernemental n° 2015-2055 du 7 décembre 2015.

Madame Awatef Aroua épouse Khadhr, administrateur de la santé publique, est chargée des fonctions de sous-directeur des ressources humaines à la direction des ressources humaines à l'hôpital « Abderrahmane Mami » de pneumo-phtisiologie de l'Ariana.

Par décret gouvernemental n° 2015-2056 du 7 décembre 2015.

Monsieur Mohamed Slim Ben Turkia, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de sous-directeur des études et de la programmation des besoins à la direction de l'équipement à la direction générale des services communs au ministère de la santé.

Par décret gouvernemental n° 2015-2057 du 3 décembre 2015.

Monsieur Brahim Dridi, technicien en chef, est chargé des fonctions de chef de service de maintenance, de la sécurité et de l'hygiène hospitalière à la sous-direction de l'approvisionnement des services auxiliaires à l'hôpital régional de Siliana.

Par décret gouvernemental n° 2015-2058 du 3 décembre 2015.

Le docteur Rachida Gharbi, médecin principal de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service de l'information et des programmes sanitaires à la sous-direction de la santé de base, à la direction de la santé préventive à la direction régionale de la santé de Jendouba.

Par décret gouvernemental n° 2015-2059 du 3 décembre 2015.

Madame Imen Massaoud, inspecteur régional de la santé publique, est chargée des fonctions d'inspecteur adjoint des services médicaux et juxta-médicaux à l'inspection médicale et juxta-médicale à la direction régionale de la santé de Ben Arous.

En application des dispositions de l'article 16 du décret n° 2010-1668 du 5 juillet 2010, l'intéressée bénéficie des indemnités et des avantages attribués à l'emploi de chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2060 du 3 décembre 2015.

Monsieur Hamdi Hadhri, inspecteur régional de la santé publique, est chargé des fonctions d'inspecteur adjoint des services médicaux et juxta-médicaux à l'inspection médicale et juxta-médicale à la direction régionale de la santé de Monastir.

En application des dispositions de l'article 16 du décret n° 2010-1668 du 5 juillet 2010, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages attribués à l'emploi de chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2061 du 3 décembre 2015.

Monsieur Ridha Adili, administrateur conseiller de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service des affaires administratives et financières à la sous-direction des services communs à la direction régionale de la santé de Jendouba.

Par décret gouvernemental n° 2015-2062 du 3 décembre 2015.

Monsieur Mohamed Lamine Nouri, technicien supérieur major de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service de maintenance, de la sécurité et de l'hygiène hospitalière à la sous-direction de l'approvisionnement et des services auxiliaires à l'hôpital régional de Sidi Bouzid.

Par décret gouvernemental n° 2015-2063 du 3 décembre 2015.

Le docteur Feten Dimassi, médecin de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service de l'organisation des soins et de la formation à la sous-direction de la gestion des soins à l'hôpital régional "Mohamed Tlatli" de Nabeul.

Par décret gouvernemental n° 2015-2064 du 3 décembre 2015.

Madame Rachida Zrida, technicien supérieur major de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service des prestations des soins à l'hôpital « Aziza Othmana » de Tunis.

Par décret gouvernemental n° 2015-2065 du 3 décembre 2015.

Le docteur Ameer Ben Ibrahim, médecin principal de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de circonscription sanitaire de Chebba du gouvernorat de Mahdia.

Par décret gouvernemental n° 2015-2066 du 3 décembre 2015.

Le docteur Alaya Ben Brahim, médecin major de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de circonscription sanitaire de Agareb du gouvernorat de Sfax.

Par décret gouvernemental n° 2015-2067 du 3 décembre 2015.

Le docteur Sarra Manai, médecin principal de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de circonscription sanitaire de Dahmani du gouvernorat du Kef.

Par décret gouvernemental n° 2015-2068 du 3 décembre 2015.

Le docteur Kamel Dhouib, médecin major de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de circonscription sanitaire de Gabès du gouvernorat de Gabès.

Par décret gouvernemental n° 2015-2069 du 3 décembre 2015.

Le docteur Olfa Lajmi, médecin principal de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de circonscription sanitaire de Tebourba du gouvernorat de Manouba.

Par décret gouvernemental n° 2015-2070 du 3 décembre 2015.

Le docteur Ibrahim Saidi, médecin principal de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de circonscription sanitaire de Oued Mliz du gouvernorat de Jendouba.

Par décret gouvernemental n° 2015-2071 du 3 décembre 2015.

Le docteur Amel Mahmoudi épouse Anater, médecin principal de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de circonscription sanitaire de Sidi Thabet du gouvernorat de l'Ariana.

Par décret gouvernemental n° 2015-2072 du 3 décembre 2015.

Le docteur Badereddine Saadaoui, médecin principal de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de circonscription sanitaire de Sidi Bourouis du gouvernorat de Siliana.

Par décret gouvernemental n° 2015-2073 du 3 décembre 2015.

Le docteur Farhat Zahmoul, médecin major de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de circonscription sanitaire de Radès du gouvernorat de Ben Arous.

Par décret gouvernemental n° 2015-2074 du 3 décembre 2015.

Le docteur Salem Romdhane, médecin major de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de circonscription sanitaire d'El Alia du gouvernorat de Bizerte.

Par décret gouvernemental n° 2015-2075 du 3 décembre 2015.

Le docteur Hedi Majdoub, médecin major de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de circonscription sanitaire de Moknine du gouvernorat de Monastir.

Par décret gouvernemental n° 2015-2076 du 3 décembre 2015.

Le docteur Fatma Lassouad, médecin principal de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de circonscription sanitaire d'El Hrayria-Ezzouhour du gouvernorat de Tunis.

Par décret gouvernemental n° 2015-2077 du 3 décembre 2015.

Le docteur Faten Amira épouse Kallala, médecin major de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de circonscription sanitaire de Monastir du gouvernorat de Monastir.

Par décret gouvernemental n° 2015-2078 du 7 décembre 2015.

Monsieur Karim Kouki, administrateur de la santé publique, est chargé des fonctions de directeur de l'hôpital de circonscription de Amdoun (établissement hospitalier de la catégorie « B » au ministère de la santé).

Arrêté du ministre de la santé et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 7 décembre 2015, portant ouverture d'un concours sur dossiers pour la nomination au grade de professeur hospitalo-universitaire en pharmacie.

Le ministre de la santé et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 2005-3295 du 19 décembre 2005, portant statut particulier des pharmaciens hospitalo-universitaires, tel que modifié par le décret n° 2008-2754 du 4 août 2008,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du ministre de la santé publique et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 10 novembre 2010, fixant les critères d'appréciation et les modalités d'étude des dossiers de candidature pour la nomination au grade de professeur hospitalo-universitaire en pharmacie,

Vu la proposition du ministre de la défense nationale.

Arrêtent :

Article premier - Un concours sur dossiers pour la nomination au grade de professeur hospitalo-universitaire en pharmacie est ouvert le 26 janvier 2016.

Art. 2 - Le nombre de postes ouvert à ce concours au profit du ministère de la santé est fixé à deux (2) postes.

Art. 3 - Le nombre des postes ouvert à ce concours au profit du ministère de la défense nationale est fixé à un seul (1) poste.

Art. 4 - La clôture du registre des candidatures est fixée au 25 décembre 2015.

Art. 5 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 7 décembre 2015.

Le ministre de la santé

Saïd Aïdi

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Chiheb Bouden

Vu

Le Chef du Gouvernement

Habib Essid

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Par décret gouvernemental n° 2015-2079 du 3 décembre 2015.

Monsieur Mohamed Souissi, travailleur social conseiller, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'encadrement et de l'insertion sociale au centre d'encadrement et d'orientation sociale de Sousse.

Par décret gouvernemental n° 2015-2080 du 3 décembre 2015.

Monsieur Mehdi Marzouki, travailleur social principal, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale d'Ettahrir à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Tunis.

En application de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2081 du 3 décembre 2015.

Monsieur Mohamed Kraiem, inspecteur du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité de contrôle à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Zaghuan.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2082 du 3 décembre 2015.

Monsieur Neji Guizani, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité de la promotion du dialogue social et de l'assistance des entreprises à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales du Kef.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2083 du 3 décembre 2015.

Madame Nabila Sellami épouse Masmoudi, travailleur social conseiller, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Sfax-Médina à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Sfax.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2084 du 3 décembre 2015.

Madame Jamila Chelli épouse Khecharem, travailleur social conseiller, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Sfax-Ouest à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Sfax.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2085 du 3 décembre 2015.

Monsieur Tarek Laajimi, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de Douar Hicher à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de la Manouba.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2086 du 3 décembre 2015.

Madame Hayet Kheterchi épouse Riahi, travailleur social principal, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Tebourba à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de la Manouba.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2087 du 3 décembre 2015.

Madame Alia Khelil épouse Khelil, inspecteur en chef du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité de la promotion du dialogue social et de l'assistance des entreprises à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de l'Ariana.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2088 du 3 décembre 2015.

Monsieur Tarek El Asfour, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité du contrôle à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Nabeul.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2089 du 3 décembre 2015.

Madame Basma Melloulchi épouse El Zrati, inspecteur central du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité de la promotion du dialogue social et de l'assistance des entreprises à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Gabès.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2090 du 3 décembre 2015.

Madame Fatma Tallous épouse Ben Soussia, inspecteur central du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité de la promotion du dialogue social et de l'assistance des entreprises à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Sousse.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2091 du 3 décembre 2015.

Monsieur Taoufik Khemiri, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité de la promotion du dialogue social et de l'assistance des entreprises à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Jendouba.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2092 du 3 décembre 2015.

Madame Rafika Aloui épouse Abidli, inspecteur central du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité de la promotion du dialogue social et de l'assistance des entreprises à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Béja.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2093 du 3 décembre 2015.

Madame Ilhem Omrani épouse Touzri, travailleur social conseiller, est chargée des fonctions de chef de l'unité de la promotion des personnes handicapées à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de l'Ariana.

En application de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2094 du 3 décembre 2015.

Monsieur Ibrahim Srasra, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de l'unité du contrôle de l'hygiène et de la sécurité au travail à la division de l'inspection médicale et de la sécurité au travail de Tunis à la direction régionale des affaires sociales de Tunis.

En application des dispositions de l'article 7 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2095 du 3 décembre 2015.

Madame Sihem Attafi épouse Ezzedine, inspecteur en chef du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité de la promotion du dialogue social et de l'assistance des entreprises à la division de l'inspection du travail et de la conciliation de Tunis 1 à la direction régionale des affaires sociales de Tunis.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2096 du 3 décembre 2015.

Madame Leila Mechergui épouse El Maalaoui, travailleur social conseiller, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Menzel Bourguiba à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Bizerte.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2097 du 3 décembre 2015.

Monsieur Mohamed Anouar Hitena, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité de la promotion du dialogue social et de l'assistance des entreprises à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Tataouine.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2098 du 3 décembre 2015.

Monsieur Adel El Ouaer, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité de la promotion du dialogue social et de l'assistance des entreprises à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Monastir.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2099 du 3 décembre 2015.

Madame Dalila Cherni épouse Fares, inspecteur central du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité de la promotion du dialogue social et de l'assistance des entreprises à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Nabeul.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2100 du 3 décembre 2015.

Madame Radhia Jemai épouse Lassouad, inspecteur central du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité de la promotion du dialogue social et de l'assistance des entreprises à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Bizerte.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2101 du 3 décembre 2015.

Monsieur Mokhtar Triki, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de chef de l'unité des recherches et des études à la direction des recherches, des études, de documentation et de communication à l'observatoire national de la migration.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2014-1930 du 30 avril 2014, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2102 du 3 décembre 2015.

Monsieur Zouheir Ben Slama, travailleur social conseiller, est chargé des fonctions de chef de l'unité de la promotion des personnes handicapées à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Mahdia.

En application de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2103 du 3 décembre 2015.

Monsieur Mohamed Habib Harbi, inspecteur du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité de la promotion du dialogue social et de l'assistance des entreprises à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Kasserine.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2104 du 3 décembre 2015.

Madame Amel Ghliss épouse Belghith, inspecteur central du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité de la promotion du dialogue social et de l'assistance des entreprises à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Médenine.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2105 du 3 décembre 2015.

Monsieur Adel Ben Hassouna, médecin principal de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de la division de l'inspection médicale et de la sécurité au travail à la direction régionale des affaires sociales de Siliana.

En application des dispositions de l'article 7 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2106 du 3 décembre 2015.

Monsieur Zouheir Khedhiri, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité de contrôle à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales du Kef.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2107 du 3 décembre 2015.

Monsieur Abdessalem Jabou, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de chef de service des affaires financières à l'unité des services communs à la direction régionale des affaires sociales de Médenine.

Par décret gouvernemental n° 2015-2108 du 3 décembre 2015.

Monsieur Adel Chaouch, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de l'inspection du travail et de la conciliation de Ksar Hlel à la division de l'inspection du travail et de la conciliation à la direction régionale des affaires sociales de Monastir.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2109 du 3 décembre 2015.

Monsieur Nessim El Kefi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de service des consultations de sécurité sociale à la sous-direction juridique de sécurité sociale à la direction des études juridiques et des normes à la direction générale de la sécurité sociale au ministère des affaires sociales.

Arrêté du ministre des affaires sociales du 7 décembre 2015, portant ouverture d'un cycle de formation continue pour l'accès au grade de travailleur social conseiller à l'institut national du travail et des études sociales.

Le ministre des affaires sociales,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 93-1220 du 7 juin 1993, portant organisation de la formation continue au profit des fonctionnaires et des ouvriers de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, tel que modifié par le décret n° 95-299 du 20 février 1995,

Vu le décret n° 93-1473 du 5 juillet 1993, fixant les attributions et l'organisation administrative et financière de l'institut national du travail et des études sociales, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2007-251 du 5 février 2007,

Vu le décret n° 93-2096 du 11 octobre 1993, fixant l'organisation des études à l'institut national du travail des études sociales,

Vu le décret n° 99-12 du 4 janvier 1999, portant définition de catégories auxquelles appartiennent les différents grades de fonctionnaires de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, tel que modifié et complété par le décret n° 20032338 du 11 novembre 2003,

Vu le décret n° 2001-2123 du 10 septembre 2001, portant changement d'appellation de certains établissements publics,

Vu le décret n° 2013-304 du 11 janvier 2013, fixant le statut particulier du corps des travailleurs sociaux du ministère des affaires sociales,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du ministre des affaires sociales du 26 décembre 2013, portant organisation du cycle de formation continue pour l'accès au grade de travailleur social conseiller,

Vu l'avis du directeur de l'institut national du travail et des études sociales.

Arrête :

Article premier - Un cycle de formation continue pour l'accès au grade de travailleur social conseiller est ouvert à l'institut national du travail et des études sociales, à compter du 4 janvier 2016.

Art. 2 - Sont autorisés à s'inscrire à ce cycle de formation continue, les travailleurs sociaux principaux ayant totalisé les crédits exigés au titre des unités de valeurs préparatoires, conformément aux dispositions de l'article 12 de l'arrêté du 26 décembre 2013 susvisé.

Art. 3 - Le nombre de places réservées à ce cycle est fixé à trente huit (38) places.

Art. 4 - Le directeur de l'institut national du travail et des études sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 7 décembre 2015.

Le ministre des affaires sociales

Ahmed Ammar Youmbai

Vu

Le Chef du Gouvernement

Habib Essid

**MINISTERE DE LA FEMME, DE
LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE**

Par décret gouvernemental n° 2015-2110 du 3 décembre 2015.

Monsieur Anis Dalhoumi, administrateur en chef, est chargé des fonctions d'inspecteur général, à l'inspection générale au ministère de la femme, de la famille et de l'enfance.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 2013-4064 du 19 septembre 2013, l'intéressé bénéficie des avantages et indemnités accordés à un directeur général d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2111 du 3 décembre 2015.

Monsieur Chokri Maâtoug, inspecteur de jeunesse et d'enfance, est chargé des fonctions de directeur des droits de l'enfant et de la sauvegarde de l'enfance, à la direction générale de l'enfance, au ministère de la femme, de la famille et de l'enfance.

Par décret gouvernemental n° 2015-2112 du 3 décembre 2015.

Monsieur Hichem Derouiche, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'animation, à la direction de l'animation socio-éducative et des loisirs à la direction générale de l'enfance au ministère de la femme, de la famille et de l'enfance.

Par décret gouvernemental n° 2015-2113 du 3 décembre 2015.

Madame Kaouthar Ghazouani, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service de la vulgarisation des connaissances informatiques et du suivi pédagogique au centre national de l'informatique pour enfants.

Par décret gouvernemental n° 2015-2114 du 3 décembre 2015.

Monsieur Abdelaziz Atay, professeur de jeunesse et d'enfance, est chargé des fonctions de chef de service d'inspection et d'orientation pédagogique, à la direction de l'inspection pédagogique et de la promotion des compétences à la direction générale de l'enfance au ministère de la femme, de la famille et de l'enfance.

Par décret gouvernemental n° 2015-2115 du 3 décembre 2015.

Madame Samia Ben Amara, travailleur social principal, est chargée des fonctions de chef de service du suivi des institutions d'animation, à la direction de l'animation socio-éducative et des loisirs à la direction générale de l'enfance au ministère de la femme, de la famille et de l'enfance.

MINISTERE DE L'EDUCATION

Par décret gouvernemental n° 2015-2116 du 4 décembre 2015.

Messieurs dont les noms suivent, sont chargés des fonctions de commissaire régional de l'éducation conformément au tableau suivant :

N° d'ordre	Nom et prénom	Grade	Emploi fonctionnel
1	Tijani Gmati	Inspecteur principal des écoles préparatoires et des lycées secondaires	Commissaire régional de l'éducation à Tunis 1
2	Mohamed Gzouni	Professeur principal de l'enseignement secondaire	Commissaire régional de l'éducation à Zaghouan

N° d'ordre	Nom et prénom	Grade	Emploi fonctionnel
3	Habib Taghouti	Professeur de l'enseignement principal hors classe	Commissaire régional de l'éducation à Béja
4	Taoufik Sanakli	Inspecteur principal des écoles primaires	Commissaire régional de l'éducation à Siliana
5	Mohamed Lotfi Nasralli	Professeur de l'enseignement principal hors classe	Commissaire régional de l'éducation à Kasserine
6	Rhouma Mahdhaoui	Conseiller général en information et orientation scolaire et universitaire	Commissaire régional de l'éducation à Médenine
7	Mohamed Lahbib Bouchahoua	Professeur de l'enseignement principal hors classe	Commissaire régional de l'éducation à Tataouine
8	Mohamed Ben Jemaa	Inspecteur général de l'éducation	Commissaire régional de l'éducation à Sfax 1
9	Saida Essid Sahli	Inspecteur général de l'éducation	Commissaire régional de l'éducation à Nabeul
10	Ridha Henia	Professeur de l'enseignement principal hors classe	Commissaire régional de l'éducation à Monastir

En application des dispositions de l'article 4 (nouveau) du décret n° 2011-1005 du 21 juillet 2011 portant modification du décret n° 2010-2205 du 6 septembre 2010, les intéressés bénéficient des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-2117 du 4 décembre 2015.

Monsieur Kamel Gmati, inspecteur général de l'éducation, est chargé des fonctions de directeur du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Manouba.

Par décret gouvernemental n° 2015-2118 du 4 décembre 2015.

Est mis fin aux fonctions de Madame Chahnez Jammali, administrateur en chef de l'éducation, en qualité de chef de service du budget et de la tutelle financière des établissements au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Kairouan.

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

Décret gouvernemental n° 2015-2119 du 4 décembre 2015, portant changement de nomination du centre de recherche en informatique, multimédia et traitement numérique des données au technopôle de Sfax.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la constitution,

Vu la loi d'orientation n° 96-6 du 31 janvier 1996, relative à la recherche scientifique et au développement technologique, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2006-73 du 9 novembre 2006,

Vu la loi n° 2001-50 du 3 mai 2001, relative aux entreprises des pôles technologiques, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2010-24 du 17 mai 2010,

Vu le décret n° 2008-416 du 11 février 2008, fixant l'organisation administrative, financière et scientifique des établissements publics de recherche scientifique et les modalités de leur fonctionnement,

Vu le décret n° 2012-1216 du 27 juillet 2012, portant création du centre de recherche en informatique, multimédia et traitement numérique des données au technopôle de Sfax,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'avis du tribunal administratif,

Après la délibération du conseil des ministres.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Est modifiée l'appellation du centre de recherche suivant comme suit :

Ancienne appellation	Nouvelle appellation
Centre de recherche en informatique, multimédia et traitement des données numériques au technopôle de Sfax	Centre de recherche en informatique et traitement numérique de Sfax

Art. 2 - Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 4 décembre 2015.

Le Chef du Gouvernement

Habib Essid

Pour Contreseing

Le ministre des finances

Slim Chaker

Le ministre de

l'enseignement supérieur

et de la recherche

scientifique

Chiheb Bouden

Décret gouvernemental n° 2015-2120 du 4 décembre 2015, portant création d'un établissement des œuvres universitaires.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 88-136 du 3 décembre 1988, portant création de l'office des œuvres universitaires pour le Centre, telle que modifiée par la loi n° 96-89 du 6 novembre 1996,

Vu le décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, portant attributions, organisation des établissements des œuvres universitaires et emplois fonctionnels dans lesdits établissements, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2011-3720 du 12 novembre 2011,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'avis du tribunal administratif,

Après la délibération du conseil des ministres.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Est créé l'établissement des œuvres universitaires suivant :

- le restaurant universitaire du pôle technologique de Sousse.

Cet établissement est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Son budget est rattaché pour ordre au budget de l'Etat.

Ledit établissement est placé sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sous réserve des dispositions de la loi n° 88-136 du 3 décembre 1988 susvisée.

Art. 2 - Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 4 décembre 2015.

Le Chef du Gouvernement

Habib Essid

Pour Contreseing

Le ministre des finances

Slim Chaker

Le ministre de

l'enseignement supérieur

et de la recherche

scientifique

Chiheb Bouden

Décret gouvernemental n° 2015-2121 du 4 décembre 2015, portant création d'établissements des œuvres universitaires.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 88-136 du 3 décembre 1988, portant création de l'office des œuvres universitaires pour le Centre, telle que modifiée par la loi n° 96-89 du 6 novembre 1996,

Vu la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014,

Vu le décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, portant attributions, organisation des établissements des œuvres universitaires et emplois fonctionnels dans lesdits établissements, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2011-3720 du 12 novembre 2011,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'avis du tribunal administratif,

Après la délibération du conseil des ministres.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Sont créés les établissements des œuvres universitaires suivants :

- le restaurant universitaire de Rejiche à Mahdia,
- le restaurant universitaire de Sidi Bouzid,
- le restaurant universitaire de la nouvelle médina de Kasserine.

Ces établissements sont dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Leurs budgets sont rattachés pour ordre au budget de l'Etat.

Lesdits établissements sont placés sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sous réserve des dispositions de la loi n° 88-136 du 3 décembre 1988 susvisée.

Art. 2 - Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 4 décembre 2015.

Le Chef du Gouvernement

Habib Essid

Pour Contreseing

Le ministre des finances

Slim Chaker

Le ministre de

l'enseignement supérieur

et de la recherche

scientifique

Chiheb Bouden

Par décret gouvernemental n° 2015-2122 du 4 décembre 2015.

Le docteur Ahmed Hakim, maître des conférences agrégé hospitalo-universitaire en médecine, est chargé des fonctions de directeur de l'institut supérieur des sciences infirmières de Sfax, et ce, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} août 2014.

Par décret gouvernemental n° 2015-2123 du 4 décembre 2015.

Le docteur Anis Benzarti, maître des conférences agrégé hospitalo-universitaire en médecine, est reconduit dans les fonctions de directeur de l'école supérieure des sciences et techniques de la santé de Tunis, et ce, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} août 2014.

Par décret gouvernemental n° 2015-2124 du 4 décembre 2015.

Le docteur Ali Ghorbel, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduit dans les fonctions de directeur de l'école supérieure des sciences et techniques de la santé de Sfax, et ce, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} août 2014.

Par décret gouvernemental n° 2015-2125 du 4 décembre 2015.

Le docteur Hichem Denguir, assistant hospitalo-universitaire en médecine, est reconduit dans les fonctions de directeur de l'institut supérieur des sciences infirmières de Gabès, et ce, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} août 2014.

Par décret gouvernemental n° 2015-2126 du 4 décembre 2015.

Le docteur Wahiba Douki épouse Tritar, professeur hospitalo-universitaire en pharmacie, est reconduite dans les fonctions de directeur de l'école supérieure des sciences et techniques de la santé de Monastir, et ce, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} août 2014.

Par décret gouvernemental n° 2015-2127 du 4 décembre 2015.

Le docteur Souad Chelbi, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduite dans les fonctions de directeur de l'institut supérieur des sciences infirmières de Sousse, et ce, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} août 2014.

Par décret gouvernemental n° 2015-2128 du 4 décembre 2015.

Le docteur Fatma Lamouchi épouse Zoghliami, médecin spécialiste principal de la santé, est reconduite dans les fonctions de directeur de l'institut supérieur des sciences infirmières du Kef, et ce, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} août 2014.

Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 3 décembre 2015, instituant des commissions administratives paritaires à l'office des œuvres universitaires pour le Centre.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu la loi n° 88-136 du 3 décembre 1988, portant création de l'office des œuvres universitaires pour le Centre, telle que modifiée par la loi n° 96-89 du 6 novembre 1996,

Vu le décret n° 90-1753 du 29 octobre 1990, fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des commissions administratives paritaires, tel qu'il a été modifié par le décret n° 2012-2937 du 27 novembre 2012,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, fixant le statut particulier au corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété et notamment le décret n° 2012-2362 du 10 octobre 2012,

Vu le décret n° 98-2509 du 18 décembre 1998, fixant le statut particulier au corps des ouvriers de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif,

Vu le décret n° 99-203 du 25 janvier 1999, fixant le statut particulier du corps des psychologues des administrations publiques,

Vu le décret n° 99-365 du 15 février 1999, fixant le statut particulier du corps des analystes et techniciens de l'informatique des administrations publiques, tel qu'il a été complété par le décret n° 2009-112 du 21 janvier 2009,

Vu le décret n° 99-675 du 29 mars 1999, fixant le statut particulier au corps des gestionnaires de documents et d'archives, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété et notamment le décret n° 2003-810 du 7 avril 2003,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps commun des ingénieurs des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété et notamment le décret n° 2014-2285 du 30 juin 2014,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété et notamment le décret n° 2009-114 du 21 janvier 2009,

Vu le décret n° 99-2762 du 6 décembre 1999, fixant le statut particulier du corps des personnels des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques,

Vu le décret n° 2000-1688 du 17 juillet 2000, fixant le statut particulier du corps commun des techniciens supérieurs de la santé publiques, tel qu'il a été modifié et complété par le décret gouvernemental n° 2015-56 du 27 avril 2015,

Vu le décret n° 2014-4200 du 30 octobre 2014, fixant l'organisation administrative et financière des offices des œuvres universitaires et les règles de leur fonctionnement,

Vu le décret n° 2014-4210 du 30 octobre 2014, fixant le statut particulier au corps administratif de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu le décret n° 2014-4214 du 30 octobre 2014, fixant le statut particulier du corps des assistants à l'application et à la recherche de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Arrête :

Article premier - Il est institué à l'office des œuvres universitaires pour le Centre relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, des commissions administratives paritaires relatives aux personnels appartenant aux grades suivants ou aux grades équivalents :

Première commission :

- administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

- administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique,
- ingénieur principal,
- ingénieur en chef,
- analyste central,
- technicien en chef.

Deuxième commission :

- analyste,
- technicien principal,
- administrateur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,
- gestionnaire de documents et d'archives,
- bibliothécaire ou documentaliste,
- psychologue.

Troisième commission :

- programmeur,
- technicien,
- technicien supérieur de la santé publique,
- attaché de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,
- gestionnaire adjoint de documents et d'archives.

Quatrième commission :

- secrétaire de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,
- adjoint technique.

Cinquième commission :

- commis de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,
- agent technique.

Sixième commission :

- les ouvriers de la première unité (les catégories 1, 2 et 3).

Septième commission :

- les ouvriers de la deuxième unité (les catégories 4, 5, 6 et 7).

Huitième commission :

- les ouvriers de la troisième unité (les catégories 8, 9 et 10).

Art. 2 - Chacune des commissions administratives paritaires prévues à l'article premier du présent arrêté est composée conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 90-1753 du 29 octobre 1990 susvisé.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 3 décembre 2015.

*Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique*

Chiheb Bouden

Vu

Le Chef du Gouvernement

Habib Essid

Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 3 décembre 2015, instituant des commissions administratives paritaires à l'office des œuvres universitaires pour le Sud.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu la loi n° 88-136 du 3 décembre 1988, portant création de l'office des œuvres universitaires pour le Centre, telle que modifiée par la loi n° 96-89 du 6 novembre 1996,

Vu le décret n° 90-1753 du 29 octobre 1990, fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des commissions administratives paritaires, tel qu'il a été modifié par le décret n° 2012-2937 du 27 novembre 2012,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, fixant le statut particulier au corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété et notamment le décret n° 2012-2362 du 10 octobre 2012,

Vu le décret n° 98-2509 du 18 décembre 1998, fixant le statut particulier au corps des ouvriers de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif,

Vu le décret n° 99-203 du 25 janvier 1999, fixant le statut particulier du corps des psychologues des administrations publiques,

Vu le décret n° 99-365 du 15 février 1999, fixant le statut particulier du corps des analystes et techniciens de l'informatique des administrations publiques, tel qu'il a été complété par le décret n° 2009-112 du 21 janvier 2009,

Vu le décret n° 99-675 du 29 mars 1999, fixant le statut particulier au corps des gestionnaires de documents et d'archives, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété et notamment le décret n° 2003-810 du 7 avril 2003,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps commun des ingénieurs des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété et notamment le décret n° 2014-2285 du 30 juin 2014,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété et notamment le décret n° 2009-114 du 21 janvier 2009,

Vu le décret n° 99-2762 du 6 décembre 1999, fixant le statut particulier du corps des personnels des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques,

Vu le décret n° 2000-1688 du 17 juillet 2000, fixant le statut particulier du corps commun des techniciens supérieurs de la santé publiques, tel qu'il a été modifié et complété par le décret gouvernemental n° 2015-56 du 27 avril 2015,

Vu le décret n° 2014-4200 du 30 octobre 2014, fixant l'organisation administrative et financière des offices des œuvres universitaires et les règles de leur fonctionnement,

Vu le décret n° 2014-4210 du 30 octobre 2014, fixant le statut particulier au corps administratif de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu le décret n° 2014-4214 du 30 octobre 2014, fixant le statut particulier du corps des assistants à l'application et à la recherche de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Arrête :

Article premier - Il est institué à l'office des œuvres universitaires pour le Sud relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, des commissions administratives paritaires relatives aux personnels appartenant aux grades suivants ou aux grades équivalents :

Première commission :

- ingénieur en chef,
- administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,
- gestionnaire en chef de documents et d'archives.

Deuxième commission :

- ingénieur principal,
- administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,
- analyste central,
- technicien en chef,
- conservateur des bibliothèques ou de documentation.

Troisième commission :

- technicien principal,
- administrateur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,
- psychologue,
- technicien supérieur principal de la santé publique.

Quatrième commission :

- programmeur,
- technicien,
- technicien supérieur de la santé publique,
- attaché de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,
- gestionnaire adjoint de documents et d'archives.

Cinquième commission :

- secrétaire de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,
- adjoint technique.

Sixième commission :

- commis de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,
- agent technique.

Septième commission :

- agent d'accueil de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Huitième commission :

- les ouvriers de la première unité (les catégories 1, 2 et 3).

Neuvième commission :

- les ouvriers de la deuxième unité (les catégories 4, 5, 6 et 7).

Dixième commission :

- les ouvriers de la troisième unité (les catégories 8, 9 et 10).

Art. 2 - Chacune des commissions administratives paritaires prévues à l'article premier du présent arrêté est composée conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 90-1753 du 29 octobre 1990 susvisé.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 3 décembre 2015.

*Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique*

Chiheb Bouden

Vu

Le Chef du Gouvernement

Habib Essid

**MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE,
DE L'ÉNERGIE ET DES MINES**

Par décret gouvernemental n° 2015-2129 du 4 décembre 2015.

Monsieur Mohamed Chokri Rejeb, ingénieur en chef, est nommé chargé de mission au cabinet du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines, à compter du 1^{er} octobre 2015.

Par décret gouvernemental n° 2015-2130 du 4 décembre 2015.

Monsieur Mohamed Chokri Rejeb, ingénieur en chef, est nommé chef de cabinet du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines, à compter du 1^{er} octobre 2015.

A **BONNEMENT**

au Journal Officiel
de la République Tunisienne

Lois, Décrets et Arrêtés

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contactez le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -
Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

- * **1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637
- * **1002 - Lafayette** : 18 rue d'Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844.002
- * **4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat – Tél. : (73) 225.495
- * **3051 - Sfax** : Merkez El Alia, route El Ain, Km 2.2 Sfax - Tél. : (74) 460.422

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

Tunis :

C.C.P. N° 17. 001 00000000 61015 - 85
S.T.B. : Thameur 10.000.0000576088.788.79
B.N.A. : Tunis 03. 000 0100115006046 - 07
U.I.B. : Agence Afrique 12 001 000 35 00 701 004/30
A.T.B. : Agence Mégrine 01.100.028 1104 2433 87 90
Attijari bank (Liberté) : 04 1020 024047001997 - 74
B.I.A..T. (Mégrine) : 08 2030 005230 000028 - 29
Attijari bank (Radès) : 04. 1000 094047001039 - 69

Sousse :

S.T.B. : 10 609 089 1004125 788 66

Sfax :

B.I.A.T. : 08 70300044 30 000018 - 67

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 1,500 dinars + 1% F.O.D.E.C.

Traduction : 2,100 dinars + 1% F.O.D.E.C.

Frais d'envoi en sus